

Décision

Générale

colonial

Décision n° 133 Allocations.

n° 133

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 avril 1917

Numéro JO

n° 246 du 30/04/1917

Date du numéro

30 avril 1917

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter dn 15 dudit mois l'indemnité mensuelle de 30 fr. allouée à l'interprète du Gouvernement Said Ali, au titre du service de l'enseignement, a été supprimée.